

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.

-----



## Délibération n° 05-03 du 14 septembre 2023

### VALORISATION DES DÉBLAIS DE LA ZAC « CLUSTER DES MÉDIAS » DANS LE CADRE DU CHANTIER DE RENATURATION DU TERRAIN DES ESSENCES – 2<sup>ÈME</sup> CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES (SOLIDEO)

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°05-03 du 30 juin 2022 approuvant la première convention avec la SOLIDEO relative à la gestion des déblais de chantiers de la ZAC « Cluster des Médias,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention avec la Société de livraison des ouvrages olympiques pour la gestion des déblais de chantier de la ZAC « Cluster des Médias » et leur valorisation dans le cadre du chantier de dépollution du terrain des Essences, dont projet ci-annexé ;



- CHARGE M.le Président du conseil départemental de signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes nécessaires à la mise en œuvre de l'apport de terres sur le terrain des Essences.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Denis, Mme Girardet*

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Troussel*

pour SOLIDEO

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 4                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*